



Déclaration préalable à la CAPD du 9 mai 2017

Le SE Unsa salue le sursaut républicain du second tour de l'élection présidentielle. Il a permis de préserver l'essentiel.

Pour autant, le résultat dans l'Aisne, le département où le Front National fait le score le plus élevé est particulièrement inquiétant. 53% des électeurs se sont prononcés pour l'extrême-droite et nous devons prendre très au sérieux ce résultat. L'ensemble des politiques, dont tous les acteurs de la vie de la cité parmi lesquels le monde associatif et les organisations syndicales, ont à analyser les raisons de la progression du vote populiste. Elles peuvent résider dans les très graves difficultés économiques mais cela ne suffit pas à expliquer complètement la motivation de ces millions d'électeurs. Au-delà de la désespérance, du sentiment d'oubli et de déclassement, le ressentiment et la crainte à l'égard de la diversité des cultures et de leur interaction dans notre pays semblent aussi être un ressort puissant. C'est peut être le constat le plus difficile à regarder en face mais il est urgent de se livrer à un travail de fond pour dépasser les peurs silencieuses et tirer collectivement toutes les richesses de notre modèle ouvert et solidaire. L'Ecole y aura sa part !

Le quinquennat qui se termine a acté de profonds changements pour l'Ecole : les enseignants s'approprient la Refondation, les familles trouvent un équilibre avec les rythmes. Nous resterons vigilants. Le futur ministre ne doit pas détricoter ce qui a été mis en place par son prédécesseur. Le temps de l'Education n'est pas le temps politique. Laissons du temps au temps ! Nous ne donnons pas un chèque en blanc au futur président.

Plusieurs groupes de travail ont permis de préparer cette CAPD, notamment en étudiant les situations particulières et les priorités carte scolaire ou médicale. Concernant les documents de travail, nous avons entendu les contraintes des services, et nous savons compter sur eux pour améliorer le dispositif et le calendrier pour l'an prochain. Néanmoins, nous accepterions des documents, sachant qu'ils ne sont pas définitifs, pour travailler en amont des GT. Nous aimerions avoir aussi la liste des collègues qui ont fait un courrier pour les postes ASH, ainsi que la liste des collègues qui ont fait acte de candidature pour un poste à profil. Ces documents nous sont absolument nécessaires pour comprendre les codes 90.

Si malgré les contrôles des services et des commissaires paritaires, des « chaînes » apparaissent au cours de la CAPD, le SE-Unsa demande, que dans le respect du paritarisme, elles soient réalisées en séance.

Concernant les postes à profil, nous dénonçons leur nombre croissant, qui ne respecte pas la limitation préconisée dans la note de service n°2016-166 du 9-11-2016. Nous dénonçons aussi le non-respect du barème qui s'apparente au fait du prince par son manque de transparence : le classement apparu cette année, réalisé par les commissions pour remplacer l'avis « très favorable », est incompréhensible. Quels critères permettent à la commission d'établir un classement ? Le SE Unsa vous demande d'appliquer le barème dès lors que les candidats ont été jugés compétents par la commission. *(Nous avons 4 situations à*

signaler où le codage pose problème). Nous nous interrogeons sur le calendrier des commissions. Pourquoi n'ont-elles pas eu lieu avant le mouvement ?

L'an dernier, nous avons déjà soulevé le problème de renouvellement d'affectation sur les postes « plus de maîtres que de classes ». Le renouvellement automatique sur ces postes, sans repasser devant une commission n'est pas équitable. Les représentants des personnels devraient être informés à minima au cours des GT préparatoires. Les équipes des écoles où le collègue est titulaire sont dans une situation de turn over qui est particulièrement difficile à gérer. Le SE Unsa souhaite qu'au terme des 3 ans, le poste « plus de maîtres que de classes » paraisse clairement vacant au mouvement afin que tous les collègues intéressés puissent postuler.

Comme les années précédentes, trop de postes ASH restent vacants : en SEGPA, en ULIS école, à l'EREA, en option E... Les besoins de notre département sont bien réels. Il est impératif de mettre des formations en place.

Des collègues ont rédigé un courrier pour accéder à ces postes. Pourquoi exiger un engagement à passer le CAPPEI pour la 2^{ème} phase ? Les postes sont réputés ouverts à tous. Comment vont faire des collègues qui restent sans affectation s'ils souhaitent demander un poste ASH à la 2^{ème} phase ? Lorsque le poste ASH reste vacant à l'issue de la 1^{ère} phase, le SE Unsa vous demande d'affecter le collègue volontaire et motivé dès aujourd'hui, plutôt que de laisser un néo titulaire arriver sur ce poste alors qu'il ne le souhaite pas. D'autre part, pour permettre aux personnels de découvrir l'ASH, et d'envisager de s'y investir, nous proposons qu'ils puissent laisser leur poste de titulaire pour un an, comme cela s'est déjà pratiqué par le passé. Cela permet de libérer des postes « ordinaires ».

Enfin, concernant le CRPE 2017, nous souhaitons être destinataires dès que possible du nombre et ensuite de la liste des fonctionnaires stagiaires affectés dans l'Aisne. Certains vont demander la possibilité d'être affectés dans un autre département. Nous souhaitons que vous autorisiez les échanges PES dans l'académie.

